

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**CITEOS SAINT-MARTIN-
BOULOGNE**



Mars 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CITEOS SAINT MARTIN BOULOGNE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CITEOS SAINT MARTIN BOULOGNE			
Date d'adhésion au programme	25/10/2023	Date d'engagement dans le programme	12/12/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (12/2023 – 12/2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	12/12/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	12/12/2023 - 12/12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	03/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	5 Rue Louis Lumière, Zone de l'Inquéttrie, 62280 Saint-Martin-Boulogne
--	--

Secteurs d'activité	<p>Nous intervenons de la conception, la réalisation à la maintenance.</p> <p>L'éclairage public :</p> <p>Nous réalisons des travaux d'installation, d'extension et de maintenance de réseaux d'éclairages publics pour les collectivités, aménageurs et clients privés. Nous proposons des offres complètes aux collectivités.</p> <p>Les équipements urbains :</p> <p>Nous intervenons dans les domaines de la mobilité électrique, la régulation de trafic, et de la sécurisation de l'espace public. Cette offre peut s'adresser à la fois aux collectivités, aménageurs et clients privés. Les équipes CITEOS sont présentes au cœur des villes et créent les solutions adaptées aux usages et aux attentes en termes de transition énergétique, d'éclairage performant, de mobilité urbaine harmonieuse et d'espace public sécurisé.</p>
----------------------------	--

Chiffre d'affaires	51 millions d'euros en 2024
---------------------------	-----------------------------

Nombre d'employés	Moins de 100 salariés
--------------------------	-----------------------

I.1 Engagements préexistants

Non communiqués

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'enjeu prioritaire reste actuellement l'enjeu commercial (donner à nos clients le pouvoir de comparer) avec l'action publique qui commence à intégrer de plus en plus les enjeux environnementaux dans leurs marchés. Par exemple, l'éligibilité aux Fonds Verts pour les chantiers éclairages.

Urgence de se former et d'expérimenter pour pouvoir réorienter nos offres clients actuels et futurs.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action volontaire est étendu à l'ensemble de l'entreprise. Dans un premier temps, les actions porteront sur nos activités métiers principales et activités agence (Eclairage public et IRVE).
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans (2023-2025)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	4
--	---	---	---

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• 1. Formation de 3 salariés à la réalisation d'Offre « Trame noire, bleue et verte » dans le but de proposer des variantes « Trame noire, bleue et verte » à nos clients.• 2. Proposition de variante Bas Carbone selon les offres possibles• 3. Remplacement de 5 produits chimiques par des produits biodégradable ou respectueux de l'environnement d'ici 2025.• 4. Remplacement de 100 % des points lumineux de l'entreprise par des LED.
-------------------------------	---

Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• 1. Sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la biodiversité• 2. Aménagement d'espace vert devant l'entreprise.• 3. Formation éco-conduite• 4. Organisation d'un événement client sur la biodiversité locale
--------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'ensemble du dossier a été complété à l'exception des engagements préexistants. Le diagnostic est assez complet même si la synthèse des enjeux prioritaires est très succincte et le lien entre les enjeux retenus et les principales pressions exercées aurait pu être clarifié. Le plan d'action est bien rempli. Le rapport de suivi aurait pu être plus détaillé sur l'implication des parties prenantes et la réalisation de certaines actions dont la description de ce qui a été fait est parfois trop succincte.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise a mené un diagnostic de ses enjeux plutôt complet et propose un plan d'action lui permettant de traiter ses principaux enjeux identifiés : pollution lumineuse, impact des équipements installés, formation des équipes. Si ces actions sont pertinentes pour l'entreprise, le niveau d'ambition pourra être réhaussé pour un prochain plan d'action afin de garantir des effets positifs sur la biodiversité (systématisation des installations les moins impactantes, à la fois à l'usage et à la production).

Un suivi régulier du plan d'action est prévu avec une participation de la direction et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions sont bien identifiés.

Les résultats à échéance de ce plan d'action ne sont pas tout à fait atteints mais ont tout de même permis d'avancer sur la réduction des pressions exercées sur la biodiversité et démontrent de la volonté de l'entreprise d'agir positivement pour la transition environnementale. Un peu plus de justification sur les retards de mise en œuvre de certaines actions aurait été apprécié et des efforts d'ajustement et d'amélioration continue seront attendus pour le prochain plan d'action.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

L'entreprise est encouragée à préciser certains éléments de son plan d'action :

- Intégrer l'atteinte des objectifs fixés dans la rémunération variable ou les objectifs individuel du/de la pilote de la démarche
- Ajouter des indicateurs sur le nombre de variantes acceptées et les effets sur la biodiversité (pollution lumineuse évitée, émissions carbone évitées)
- Pour l'action 3, même si ce n'est pas toujours possible, il serait pertinent d'obtenir l'information de la réduction d'impact permise par le produit de remplacement (ex : différentiel de COV sur un produit)
- Augmenter le niveau d'ambition des actions en se fixant des objectifs liés aux effets directs sur la biodiversité (pollutions ou émissions évitées liées aux variantes, baisse d'intensité lumineuse et de consommation liées aux LED...)
- Préciser comment le suivi des webinaires et GT peut vraiment permettre l'amélioration continue.
- Préciser comment la direction a été impliquée et préciser comment le plan d'action spécifique de l'entité a été construit à partir des éléments fournis par Vinci Energie.
- Il serait pertinent de quantifier en montants financiers et en temps humain les moyens identifiés.
- Ajouter des échéances pour les actions complémentaires et l'action 4 et identifier les étapes de mise en œuvre pour les différentes actions.

III.1.2 Complément au plan d'action

Les actions pourraient être renforcées pour mieux couvrir les principales pressions générées par l'entreprise :

- Action 1 : identifier des éléments à systématiser dans les interventions plutôt qu'uniquement des variantes
- Action 4 : bien préciser que le remplacement des points lumineux permettra aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre du site
- Ajouter des actions sur la réduction des émissions de GES liées au chauffage/climatisation du site, sur la réduction des impacts (fabrication et usage) de la flotte de véhicules, sur la réduction des impacts environnementaux liés à la fabrication des mâts.

Pour assurer les effets positifs de ses actions l'entreprise pourrait systématiser la prise en compte des trames (action 2), l'installation de matériel bas carbone (action 3), ou pourrait clarifier ce qui est entendu par "respectueux pour l'environnement" dans l'action 4 (ex: sans précision des produits identifiés comme plus respectueux sur certains aspects pourraient générer des reports d'impact sur d'autres aspect).

Pour aller plus loin dans la contribution aux cadres politiques (notamment Kunming-Montréal et SNB3), l'entreprise pourrait systématiser la prise en compte des trames et de la proximité aux zones protégées dans l'ensemble des chantiers et opérations de maintenance.

Compléter le diagnostic pour mieux évaluer les nuisances générées par les opérations de gestions ainsi que l'ensemble des impacts de la fabrication des mâts et équipements (notamment pollutions et consommation d'eau associés à l'extraction minière). Si le diagnostic se complète il serait pertinent d'ajouter des engagements concernant la réduction des nuisances générées par les opérations ainsi que des actions autour de l'écoconception et l'économie circulaire pour les mâts et équipements installés.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Concernant le suivi et la mise en œuvre de son plan d'action, l'entreprise est encouragée à préciser un certain nombre d'informations :

- Préciser le format des temps de présentation à l'entreprise et favoriser les dispositifs réguliers qui encouragent la remontée d'actions d'amélioration continue.
- Préciser le format des temps de présentation aux parties prenantes externes et les participants.
- Etant donné la mention de point de suivis réguliers il aurait été pertinent d'identifier les difficultés d'atteinte des objectifs plus en amont pour réajuster les objectifs ou les actions afin de ne pas reporter les actions mais bien de les réorienter pour garantir tout de même une réduction d'impact sur la biodiversité (ex : puisque les travaux sur l'éclairage LED a pris du retard l'action aurait pu être de travailler sur d'autres paramètres -orientation, intensité, chaleur- sur les éclairages effectivement mis à jour ou sur ceux qui seront installés dans le futur).
- Une quantification plus fine des moyens aurait pu permettre d'anticiper sur l'aspect réaliste des actions proposées et ainsi éviter certains reports en sécurisant les budgets en amont.
- Pour un futur plan d'action, si des actions doivent être ajustées ou réorientées, il est essentiel de s'assurer que les ajustements réalisés permettent d'optimiser les effets favorables sur la biodiversité par rapport aux contraintes identifiées (ex : sur l'action 3, il aurait pu être pertinent de se concentrer sur les produits chimiques utilisés sur les chantiers mais de conserver l'optique de réduire l'impact sur l'environnement, et pas uniquement les aspects de santé).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury encourage l'entreprise à mettre ces actions biodiversité plus au cœur de sa stratégie, à y dédier plus de ressources et à renforcer son pilotage et la méthodologie. Un travail avec les parties prenantes externes, en particulier les associations naturalistes semble intéressant à développer.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury invite l'entreprise à aller plus loin concernant les actions :

- Action 1 : cette action est à systématiser. Un lien pourrait être fait avec la labellisation des collectivités [Ville et village étoilés](#).
- Action 3 : préciser les labels retenus pour s'assurer du caractère respectueux de l'environnement des produits utilisés ([Ecolabel européen](#) ou autre ?)
- Action 4 : il serait possible d'aller plus loin en éteignant complètement les éclairages la nuit sur votre site
- Action 6 : travailler sur les modalités d'accueil de la biodiversité sur le site de façon plus globale (gestion différenciée, plantation de haies bocagères à base de végétaux locaux, zones de libre évolution...) et s'appuyer pour cela d'une expertise externe (association naturaliste, CPIE, CEN, bureau d'études...).
- Action 8 : il serait intéressant d'inscrire cet événement dans le cadre de l'opération de sensibilisation nationale à la pollution lumineuse [Le jour de la nuit](#) dont la prochaine édition aura lieu le 10 octobre 2026.